



COMMISSION
NATIONALE CLIMAT



NATIONALE
KLIMAATCOMMISSIE

.be



Vlaamse
overheid



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST



Wallonie

**Décisions de la réunion commune CNC-CONCERE
Beslissingen van de gezamenlijke vergadering
NKC-ENOVER**

Date/datum	18-03-2022, 12h30-14h
Lieu/plaats	Réunion virtuelle / virtuele vergadering

3. Burden sharing 2013-2020 : rapport annuel conjoint sur le mise en œuvre de l'art. 43 AC (état des lieux)
Projet de rapport du GT Burden sharing 2013-20

Décision : Une fois que la composante énergie renouvelable sera finalisée au sein de CONCERE, elle sera transmise à la CNC pour intégration. Il est demandé au pilote du groupe de travail sur la répartition des charges de la CNC 2013-2020 de fournir une ébauche de la composante climatique. Lors de la prochaine réunion conjointe CONCERE-CNC, ce point pourra être rediscuté et soumis à approbation. Pendant ce temps, le travail peut continuer comme d'habitude.

5. Plan national énergie climat 2021-2030 :

- Premier rapport national intégré sur le progrès (art. 17 du RGO) + mise à jour (art. 14 du RGO) : clarification et approbation de la méthodologie de travail

Décision : Les présidents concluent qu'il y a un accord sur le fait qu'un texte parapluie est nécessaire dans toutes les options et qu'il sera basé sur les plans spécifiques des entités. Il semble donc important d'avoir plus de clarté sur ces plans spécifiques aux entités avant de prendre d'autres décisions. Cette discussion devra probablement se poursuivre sous la présidence RBC de la CNC.

Demande conjointe d'avis au cours du premier semestre de 2022

Décision : Les présidents concluent qu'il n'y a pas de consensus pour se concentrer sur une demande commune d'avis au cours du premier semestre de cette année.

Compilation des projections

Décision : Les présidents concluent que le calendrier de transmission du rapport d'avancement et des projections de chaque entité devrait être examiné par le groupe de travail sur les projections. Il est demandé à ce groupe de travail de proposer un plan d'action.

Approbation politique du rapport d'avancement

Décision : Les présidents ont conclu que l'approbation politique du rapport d'avancement se ferait par le biais CONCERE-CNC.

Décision d'ensemble : Les présidents demandent aux coprésidents du CP PNEC, sur la base de la discussion sur les différents éléments de la méthodologie de travail, de rédiger un document qui reproduit les éléments du calendrier sur lesquels il y a eu accord.

Approche analytique : proposition d'étude conjointe (proposition FED)

Décision : Le représentant de la RW n'étant plus présent, les présidents (avec l'accord du FED), proposent que la proposition du FED soit d'abord présentée et discutée au sein du CP PNEC. Les présidents demandent aux coprésidents du CP PNEC d'organiser une réunion du CP PNEC à cette fin dès que possible. Ensuite, il pourra en être discuté à nouveau lors de la prochaine réunion CONCERE-CNC (avant Pâques).

b. Tables rondes climat

Décision : Comme le représentant de la RW n'est plus présent, les Présidents (avec l'accord du FED) concluent que la proposition adaptée du FED sera d'abord soumise et discutée au sein du CP PNEC. Les présidents demandent aux coprésidents du CP PNEC d'organiser une réunion du CP PNEC à cette fin dès que possible. Ensuite, il pourra en être discuté à nouveau lors de la prochaine réunion CONCERE-CNC.